

DROIT DE REPONSE et PLAINTE EN DIFFAMATION

A la Rédaction en Chef

objet : votre article

[France Bleu Vaucluse](#) : " *Le bureau du député Jean-François Cesarini vandalisé par des militants anti-nucléaires.*" du 23 février 2018

[La Provence](#) : " *Avignon : la permanence de Jean-François Cesarini vandalisée* " du 24 février 2018

[Le Dauphiné](#) : " *Avignon : des militants anti-nucléaires vandalisent le bureau du député Jean-François Césarini* " du 24 février 2018

Dans un "twitt" communiqué à la presse, le député macroniste de Vaucluse Cesarini prétend que sa permanence a été vandalisée par des antinucléaires lors des actions de soutien aux victimes de la répression violente menée par 500 gendarmes mobiles contre les opposants au projet de poubelle nucléaire souterraine à Bure le 23 février dernier.

Cette "Fake news" aux vieux relents politiques, twittée par "En Marche", vise à manipuler la presse et la population. Elle s'oppose à la réalité, aux faits et aux preuves visuelles et des témoins de ce qui s'est réellement passé : ni saccage, ni vandalisme, ni violence. Simple et populaire exigence de réponse face à la violence réelle de la destruction atomique et aux déchets radioactifs mortels locaux des sites nucléaires du Tricastin, de Marcoule et de Cadarache qui seront expédiés à Bure. Face aussi à la seule réponse des gouvernements successifs aux ordres du lobby nucléaire : la répression des opposants et des mécontentements.

Les photos prises lors de l'occupation de la permanence du député d'En Marche attestent de la Fake News macronistes.

Les victimes sont à Bure et dans les manifestations pas dans les permanences de "En Marche".

Le CAN84 et des citoyens ayant participé aux actions entendent porter plainte en diffamation contre Mr Cesarini et ses collaborateurs.